



Liminaire SUD



SUD profite de sa présence dans cette instance nationale représentant l'ensemble des salariéEs de France 3 pour témoigner tout son soutien à chacun des salariéEs de l'antenne de Grenoble.

Quinze petits jours après la tentative de suicide d'une collègue, le collectif de travail de l'antenne Alpes est plus qu'ébranlé. Traumatisé.

SUD invite tous les salariéEs de cette antenne à se faire accompagner dans cette épreuve, à utiliser la ligne téléphonique mise à leur disposition pour exprimer leur désarroi face à la brutalité de la situation, à contacter le psychologue du travail pour se décharger autant que faire se peut des émotions qui les traversent.

SUD demande à la direction de réagir de manière adaptée à la gravité des événements et de mettre en place sans attendre une cellule psychologique au sein de l'établissement de Grenoble, ce qui n'a pas été fait.

Car, faut-il le rappeler, **il est de la responsabilité de l'employeur de veiller à la santé physique et mentale de l'ensemble des salariéEs.**

Responsabilité qu'elle n'a vraisemblablement pas prise à Grenoble. Tout comme à Rennes, Orléans, Rodez, Rouen... où les alertes pour danger grave et imminent se sont succédées, se ressemblant tristement.

Les départs de feux sont nombreux sur le territoire. Dans un contexte d'entreprise délétère les tensions sont partout. **Elles sont dénoncées par les représentants du personnel depuis des mois, sans que la direction ne prenne les choses en main.**

Pire, elle laisse parfois pourrir les différends, abandonnant les salariéEs à leur sort, les laissant s'entredéchirer.

Mais ne nous trompons pas : nous, salariéEs, n'avons à prendre parti ni pour ni contre des collègues. Par-contre, **la direction a pour obligation de réagir dès qu'elle a connaissance de situations à risque !** Force est de constater qu'elle ne prend pas ses responsabilités.

L'affaiblissement des instances représentatives du personnel inhérent aux lois Macron n'arrange rien : dans certaines antennes, la direction expédie les réunions des représentants de proximité en une heure voire deux alors que c'est à ce premier niveau que **de nombreuses situations à risques pourraient être désamorçées.**

Les manquements de la direction sont flagrants, ses dysfonctionnements deviennent intolérables. Il est temps pour elle de stopper les effets de manche et de se retrousser les manches pour aider les salariéEs à retrouver l'envie de travailler, ensemble, dans tous les collectifs de travail de France 3.

Il y a urgence : ces alertes répétées sont graves.

Lorsque des vies sont en jeu, la direction a le devoir d'agir pour préserver ses salariéEs, de les accompagner, de tout mettre en œuvre pour que l'apaisement revienne et que l'entreprise ne soit plus le lieu d'actes désespérés liés au travail.

il est de la responsabilité de l'employeur de veiller à la santé physique et mentale de l'ensemble des salariéEs.

la direction a pour obligation de réagir dès qu'elle a connaissance de situations à risque !